



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 12 décembre 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 5 décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-60

**DECISION
MODIFICATIVE N°2**

**BUDGET EAU POTABLE
EXERCICE 2022**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI Vice-Présidents, Sébastien ALLIER, Romain BOST, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Cécile DONY, Christian DUPUIS, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Lucien MURZI Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Jean-Paul CAPITAN, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Gilbert GRATALOUP
Timothée CRIONAY	Daniel FRECHET
Joëlle GIRARDET	Eric LACROIX

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2021-126 du Comité Syndical du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif de 2022,

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits du budget primitif et de la décision modificative n°1 en fonction de la réalité des réalisations de l'exercice en cours.

La décision modificative n°2 s'équilibre à 7 290 € à la section de fonctionnement et à 641 824,94 € à la section d'investissement.

Les dépenses et recettes à inscrire sont les suivantes :

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 6 000 €

- Ajustement des crédits pour les indemnités des élus, les frais de missions et pour les droits d'utilisation informatique

Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 6 000 €

- Diminution des dépenses imprévues

Chapitre 042 opération d'ordre de section à section : 2 100 €

- Inscription de crédits supplémentaire concernant la dotation aux amortissements

Cette section s'équilibre par une augmentation de crédits pour le virement à la section d'investissement au chapitre 023 pour un montant de 5 190 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 opération d'ordre de section à section : 7290 €

- Inscription de crédits supplémentaires concernant les dotations aux amortissements des subventions

Section d'investissement

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 2 000 €

- Diminution des crédits pour les études et l'acquisition de matériel complémentaire
- Ajustement des crédits pour l'évolution de logiciel gestion des abonnés
- Ajustement des crédits sur l'opération "études foudre"

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : -92 000 €

- Ajustements des crédits des opérations pour l'acquisition d'un véhicule et de l'aménagement d'un espace de convivialité au siège social
- Ajustement des crédits concernant l'opération du siège social
- Diminution des crédits prévus sur l'opération "achat de mobilier"
- Diminution des crédits de l'opération "Acquisition de matériel"

- Diminution des crédits de l'opération "acquisition matériel - sites extérieurs"

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 924 534,94 €

- Inscription de crédits supplémentaires sur l'opération de travaux "Rhône Loire Nord – Thizy – Tranche optionnelle 2" pour 924 534,94 €.
- Modification de l'imputation budgétaire sur l'opération "Barrage Echancieux" (les crédits inscrits, initialement, sur l'imputation 2315 sont basculés sur l'imputation 2313)

Chapitre 020 Dépenses imprévues : -200 000 €

- Diminution des crédits des dépenses imprévues

Chapitre 040 Amortissements des subventions : 7 290 €

- Inscription de crédits supplémentaires concernant les dotations aux amortissements des subventions

En recettes d'investissement :

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : 634 534,94 €

- Ajustement des emprunts prévus initialement au budget primitif

Chapitre 040 opération d'ordre de section à section : 2 100 €

- Inscription de crédits supplémentaires concernant les dotations aux amortissements

Cette section s'équilibre par une augmentation de crédits pour le virement à la section d'investissement au chapitre 021 pour un montant de 5 190 €

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget Eau Potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

19 DEC. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

BUDGET EAU POTABLE 2022 - DM 2
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES

RECETTES

EXPLOITATION

	BP+DM1 2022	DM 2 2022	TOTAL		BP+DM1 2022	DM 2 2022	TOTAL
011 - Charges à caractère général :	4 016 480,00		4 016 480,00	002 - Résultats :	1 842 463,00		1 842 463,00
012 - Charges de personnel :	5 825 000,00		5 825 000,00	013 - Atténuations de charges :	30 000,00		30 000,00
014 - Atténuation de produits :	2 030 400,00		2 030 400,00	70 - Vente eau et prestations :	16 700 450,00		16 700 450,00
65 - Autres charges de gestion courante :	195 000,00	6 000,00	201 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	266 900,00		266 900,00
66 - Frais financiers :	453 000,00			75 - Autres produits de gestion courante	6 700,00		6 700,00
67 - Charges exceptionnelles :	272 000,00		272 000,00	77 - Autres produits exceptionnels :	133 750,00		133 750,00
68 - Dotations aux provisions :	1 089 188,00		1 089 188,00	78 - Reprise sur provisions :	606 000,00		606 000,00
022 - Dépenses imprévues :	200 000,00	-6 000,00	194 000,00				
SOUS-TOTAL	14 081 068,00	-	14 081 068,00	SOUS-TOTAL	19 586 263,00	-	19 586 263,00
042 - Dotations aux amortissements :	4 943 764,00	2 100,00	4 945 864,00	042 - Amortissements des subventions :	560 000,00	7 290,00	567 290,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 271 431,00	5 190,00	1 276 621,00	042 - Maîtrise d'œuvre :	150 000,00		150 000,00
SOUS-TOTAL	6 215 195,00	7 290,00	6 222 485,00	SOUS-TOTAL	710 000,00	7 290,00	717 290,00

TOTAL FONCTIONNEMENT	20 296 263,00	7 290,00	20 303 553,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	20 296 263,00	7 290,00	20 303 553,00
INVESTISSEMENT							
	BP+DM1 2022	DM 2 2022	TOTAL		BP+DM1 2022	DM 2 2022	TOTAL
16 - Remboursement emprunts :	2 145 000,00		2 145 000,00	001 - Solde d'investissement :	223 595,02		223 595,02
20 - Immobilisations incorporelles	1 192 805,45	2 000,00	1 194 805,45	10 - Réserves :	1 551 754,24		1 551 754,24
21 - Immobilisations corporelles :	1 154 678,75	-92 000,00	1 062 678,75	16 - Emprunts :	3 547 405,00	634 534,94	4 181 939,94
23 - Travaux :	6 275 465,06	924 534,94	7 200 000,00	13 - Subventions :	140 000,00		140 000,00
27 - Autres immobilisations financières	200 000,00		200 000,00	27 - Autres immobilisations financières	200 000,00		200 000,00
020 - Dépenses imprévues :	200 000,00	-200 000,00	0,00				
SOUS-TOTAL	11 167 949,26	634 534,94	11 802 484,20	SOUS-TOTAL	5 662 754,26	634 534,94	6 297 289,20
040 - Amortissements des subventions :	560 000,00	7 290,00	567 290,00	021 - Virement de la section d'exploitation	1 271 431,00	5 190,00	1 276 621,00
040 - Maîtrise d'œuvre :	150 000,00		150 000,00	040 - Dotations aux amortissements :	4 943 764,00	2 100,00	4 945 864,00
041 - Opérations patrimoniales :	404 000,00		404 000,00	041 - Opérations patrimoniales :	404 000,00		404 000,00
SOUS-TOTAL	1 114 000,00	7 290,00	1 121 290,00	SOUS-TOTAL	6 619 195,00	7 290,00	6 626 485,00
TOTAL INVESTISSEMENT	12 281 949,26	641 824,94	12 923 774,20	TOTAL INVESTISSEMENT	12 281 949,26	641 824,94	12 923 774,20
TOTAL GENERAL	32 578 212,26	649 114,94	33 227 327,20	TOTAL GENERAL	32 578 212,26	649 114,94	33 227 327,20